

3:6:9 BIERE CRAFT
Société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros
Siège social : 230 Chemin du Vivier, 07130 SOYONS
887 627 099 RCS AUBENAS

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 31 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le trente et un octobre,

Signé en la forme électronique à la date figurant en page des signatures.

Monsieur Vincent CEAS, demeurant 16B Rue Marcel Pagnol, 26120 MONTELIER,

Associé Unique de la société 3:6:9 BIERE CRAFT,

En présence de Monsieur Vincent CEAS, Président non associé de la Société,

A pris les décisions suivantes :

- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associé Unique, après avoir entendu la lecture du rapport du Président et prenant acte de la démission de Monsieur Vincent CEAS de son mandat de Président à compter de ce jour, nomme en qualité de nouveau Président, sans limitation de durée :

Monsieur Julien LECLANCHER
Né à NOGENT SUR MARNE (94) le 29 juillet 1991
De nationalité française
Demeurant 3 Rue des Frères Montgolfier, 26000 VALENCE

Monsieur Julien LECLANCHER accepte les fonctions de Président et déclare, en ce qui le concerne, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associé Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'Associé Unique